



49^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CPIC
15 juin 2019 à Paris

Bénéficiaires présents	27
Bénéficiaires représentés	150
Procurations non attribuées	0

RENOUVELLEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

Le Conseil de Fondation encourage les bénéficiaires à continuer de distribuer la brochure de la CPIC « Une prévoyance sur-mesure, pour un métier singulier » afin de renforcer le dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes, de l'encourager à rejoindre la Caisse et de participer au réseau d'interprètes bénéficiaires. La brochure, actualisée en 2018, peut être commandée par e-mail.

VERSEMENTS PERSONNELS

Le Conseil de Fondation rappelle que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, le sociétariat CPIC est maintenu et le capital continue de fructifier. Les bénéficiaires peuvent en tout temps verser des apports personnels jusqu'à CHF 40'000.- ou Euros 40'000.- par an pour augmenter leur épargne retraite.

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT

L'Assemblée a accepté deux amendements au Règlement, art. 7bis, relatif aux transferts d'avoirs de retraite versés à la CPIC et art. 10, relatif à la sortie.

Il s'agit de modifications de forme dont le but est de faire correspondre la terminologie utilisée à la pratique en matière de transferts d'avoirs de retraite et de droits à pension versés à la CPIC (art. 7bis) et de clarifier les deux articles en supprimant le dernier paragraphe de l'art. 10 pour l'inclure comme dernier paragraphe de l'art. 7 bis.

ELECTIONS

L'Assemblée a réélu son Vice-Président, Daniel ANDRÉ, et élu un nouveau membre du Conseil de Fondation, Stefka IVANOVA, en remplacement d'Agnès PERROT.

RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES

- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE, DE NOM OU D'E-MAIL, VEUILLEZ EN INFORMER LE SECRETARIAT
- SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE COMMUNIQUÉ VOTRE ADRESSE E-MAIL, PENSEZ A EN INFORMER LE SECRETARIAT
- PENSEZ A ACTUALISER VOS CLAUSES BENEFICIAIRES